

Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la  
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre  
2014.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25  
Votants : 29

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme  
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..  
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes  
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..  
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..  
LEFEBRE..Mme AURAT.

Date de l'affichage de la  
convocation :

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

11 septembre 2014

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,  
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD  
à Mme GESSET.

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie du  
compte rendu de la  
séance :

29 septembre 2014



**OBJET** : Caisse  
d'Allocations Familiales :  
convention cadre relative  
à la médiation familiale et  
aux espaces rencontres.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité, par l'intermédiaire du  
C.C.A.S soutient financièrement l'association Parentèle pour son activité  
dans le cadre de l'Espace Rencontre situé 6, rue Elisée Reclus à  
Montluçon.

Le Conseil Général, la DDCSPP, le Ministère de la Justice, la MSA et la  
CAF cofinancent les activités de médiation familiale et des espaces  
rencontre du département dans le cadre d'un protocole signé en 2010 et  
aujourd'hui remplacé par une convention cadre. Cette convention cadre  
départementale s'inscrit dans la coordination des dispositifs de soutien à  
la parentalité prévue par la circulaire interministérielle du 7 février 2012.

140918-07

La CAF nous propose de les rejoindre dans ce partenariat en signant une  
convention cadre pour la période 2014/2015. Cette convention est issue  
d'une convention cadre nationale et a pour objectif de formaliser les  
engagements mutuels des partenaires et mieux mobiliser les acteurs. Elle  
s'inscrit dans le champ du Comité Départemental de Soutien à la  
Parentalité (CDSP).

Le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer la dite  
convention conformément au document ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention conformément aux  
éléments ci-dessus exposés.



Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par le Maire,  
Marc MALBET.